



PREFET  
ADMINISTRATEUR SUPERIEUR  
CHEF DU TERRITOIRE  
DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

## MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

## APPEL D'OFFRES

Décret n°57-818 du 22 juillet 1957 fixant les règles générales applicables  
aux marchés passés au nom des groupes de territoires et provinces d'outre-mer

### I. Pouvoir adjudicateur

#### **I.1 Nom et adresse**

Territoire

#### **I.2 Obtention du dossier**

Le dossier de consultation des entreprises est à retirer auprès de :  
L'Administration Supérieure du Territoire des Iles Wallis et Futuna  
Service des Finances – Cellule des Marchés Publics  
BP 16 – Mata'Utu – 98600 Wallis  
Tél. / Fax : 00 (681) 72.11.16  
Courriel: [marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr](mailto:marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr)

#### **I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues**

Le point de contact susmentionné

### II. Objet de la consultation

#### **II.1 Étendue du marché**

Restauration Scolaire du Lycée d'État de Wallis et Futuna

#### **II.2 Type de marché**

Marché public de fournitures et services

#### **II.3 Informations sur les lots**

Sans objet

#### **II.4 Descriptions des lots**

Aucune décomposition en tranches, ni en lots

#### **II.5 Lieux de livraison et d'exécution**

Lycée d'État de Wallis et Futuna – Mata'Utu 98600 WALLIS

#### **II.6 Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation

#### **II.7 Délais d'exécution**

Le délai d'exécution est de 3 ans correspondant aux périodes des années scolaires 2018,2019,2020.

#### **II.8 Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées

## II.9 Informations sur les options

Sans objet

## II.10 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées sur le budget du Territoire et rémunérées selon les prescriptions du CCAP

## III. Renseignements d'ordre juridique, économique et technique

### III.1 Conditions de participation

Les documents et renseignements demandés aux candidats aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles sont énoncés dans le règlement de la consultation.

## IV. Procédure

### IV.1 Type de procédure

Marché public passé par appel d'offres en application du décret n°57-818 du 22 juillet 1957 fixant les règles générales applicables aux marchés passés au nom des groupes de territoires et provinces d'outre-mer

### IV.2 Renseignements d'ordre administratif

#### IV.2.1 Date limite de dépôt des offres

**Lundi 27 novembre 2017 – 11h30 (heure de Wallis)**

auprès de :

Administration Supérieure du Territoire des îles de Wallis et Futuna  
Service des Finances - Cellule des Marchés Publics  
BP 16, Mata'Utu - 98600 WALLIS

#### IV.2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

## V. Renseignements complémentaires

### V.1 Renouvellement - Langue - Prix

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Les offres et tous les documents associés seront rédigés en langue française.

Tous les prix du marché sont exprimés en Francs Pacifique (XPF), monnaie de compte et de paiement. Ces prix incluent les droits, taxes et tous frais divers.

### V.2 Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

Tribunal Administratif des îles de Wallis et Futuna  
BP 600, Mata'Utu - 98600 WALLIS  
Tel.: 00 (681) 72.14.85  
Fax.: 00 (681) 72.14.86  
Courriel : tamatautu@mail.wf

### V.3 Date d'envoi du présent avis

25 OCT. 2017

Pour le Préfet, Administrateur Supérieur  
et par délégation  
le Secrétaire général



  
Stéphane DONNAC